

# Annexe 3

## Zonage climatique de la Tunisie

Le territoire tunisien se divise en trois zones climatiques. Ces zones se délimitent comme suit :

- Zone climatique réglementaire ZT1 : c'est la zone géographique composée par les gouvernorats de Bizerte, Tunis, Ariana, Ben Arous, Manouba, Zaghouan, Nabeul, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Médenine sauf les délégations de Matmata et de Médenine.
- Zone climatique réglementaire ZT2 : c'est la zone géographique composée par les gouvernorats de Jendouba, Béja, Kef, Siliana, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid, et Gafsa.
- Zone climatique réglementaire ZT3 : c'est la zone géographique composée par les gouvernorats de Tozeur, Kébili et Tataouine et les délégations de Matmata et de Médenine.

